

1. Rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2011 – et rapports de situation (Point 2) de l'ordre du jour, document EM/RC59/2).

Le rapport annuel du Directeur régional porte sur l'année civile 2011. Il se compose de trois chapitres conformément aux domaines essentiels présentés dans le Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 modifié. Il met en exergue les questions et les enjeux, les mesures prises, les résultats obtenus et les orientations futures pour les priorités fixées pour la collaboration de l'OMS avec les États Membres.

Sous ce point de l'ordre du jour, les rapports de situation concernant les sujets figurant ciaprès seront présentés dans leurs grandes lignes, en tant que documents d'information :

- a) L'éradication de la poliomyélite (EM/RC59/INF.DOC.1)

- b) L'Initiative Pour un monde sans tabac (EM/RC59/INF.DOC.2)

- c) La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et les objectifs sanitaires mondiaux après 2015

- d) La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (EM/RC59/INF.DOC.3)

- e) La stratégie régionale pour une riposte du secteur de la santé au VIH pour 2011-2015 (EM/RC59/INF. DOC.4)

- f) L'Amélioration du financement des soins de santé et les progrès réalisés en vue de la protection sociale de la santé (EM/RC59/INF.DOC.5)

2. Renforcement des systèmes de santé dans les pays de la Région de la Méditerranée orientale : enjeux, priorités et options pour l'action future (point 3 de l'ordre du jour, document EM/RC59/ Tech.Disc.1)

Les inégalités en matière de santé et les niveaux inacceptablement faibles de l'accès aux soins de santé de qualité comptent parmi les défis majeurs auxquels sont confrontés de nombreux pays de la Région. Le renforcement des systèmes de santé a été défini comme prioritaire et le Bureau régional prépare en ce moment un document stratégique qui présente une analyse systématique des défis et des lacunes, identifie les priorités et décrit les options pour les pays de la Région. Pour les besoins de l'analyse, les pays de la Méditerranée orientale ont été répartis en trois grands groupes selon des critères de résultats sanitaires pour la population, de performances des systèmes de santé et de niveau des dépenses de santé.

3. Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles : engagements pour les États Membres et orientations futures (point 4 a) de l'ordre du jour, document EM/RC59/3)

Les maladies non transmissibles constituent un nouvel obstacle à franchir dans le combat pour l'amélioration de la santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les quatre types de maladies non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, cancer, maladies respiratoires chroniques et diabète) constituent la principale cause de mortalité dans la plupart des pays en développement et des pays à revenu faible. Ces maladies pourraient être évitées dans une large mesure au moyen d'interventions efficaces s'attaquant à quatre facteurs de risque communs modifiables : tabagisme, mauvaise alimentation, sédentarité et usage nocif de l'alcool. La Déclaration politique des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement en septembre 2011 fournit une feuille de route claire et des recommandations spécifiques pour l'action à mener par les États membres et les parties prenantes. À la lumière de cette déclaration, l'OMS et les États Membres doivent intensifier leur action pour mettre en oeuvre cette feuille de route et renforcer les capacités nationales et régionales eu égard aux trois piliers de la stratégie sur les maladies non transmissibles (surveillance, prévention et soins de santé). Les États Membres seront invités à examiner les possibilités d'intensification de leur action afin de respecter les engagements pris dans la Déclaration politique sur les maladies non transmissibles.

4. Principales capacités nationales pour le Règlement sanitaire international 2005: respect de la date butoir fixée à 2014 (point 4 b) de l'ordre du jour, document EM/RC59/4)

Les principales capacités nationales nécessaires à la mise en oeuvre du Règlement sanitaire international (2005) englobent les capacités de surveillance et d'action lors d'événements de santé publique ainsi que l'aptitude à assumer certaines fonctions de santé publique aux points d'entrée désignés par l'État. Le document vise à fournir au Comité régional les informations requises pour l'évaluation de la situation en vue de la mise en oeuvre du Règlement dans la Région. Il traite des défis relevés pendant la période d'évaluation et d'application de cinq ans (du 15 juin 2007 au 15 juin 2012), examine la situation actuelle en ce qui concerne la préparation des pays pour respecter les capacités principales requises et propose les actions à mener pour aboutir à la mise en oeuvre du Règlement durant la période de prorogation de 2 ans (jusqu'au 15 juin 2014).

5. Réforme de l'OMS : situation actuelle et perspectives régionales (point 5 de l'ordre du jour, document EM/RC59/5)

En mai 2012, la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé a examiné le point de l'ordre du jour relatif à la réforme de l'OMS et publié la décision WHA.65(9) priant le Directeur général de rendre compte à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif lors de sa cent trente-deuxième session, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la réforme de l'OMS, en s'appuyant sur un cadre de mise en oeuvre et de suivi. Le Conseil exécutif, lors de sa cent trente et unième session, a prié les Comités régionaux d'examiner le sujet et de faire part de leurs préconisations pour la mise en oeuvre de la décision WHA65(9) aux niveaux régional et mondial. Le Président du cinquante-neuvième session du Comité régional rendra compte des vues et de la position du Comité à la cent trente-deuxième session du Conseil exécutif qui se tiendra en janvier 2013.

6. Questions programmatiques et budgétaires : Douzième Programme général de travail et budget programme 2014-2015 (point 6 a) de l'ordre du jour, document EM/RC59/6)

Le Douzième programme général de travail 2014-2019, approuvé par la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, fournit une perspective à moyen terme des défis liés à la santé, des domaines d'action stratégiques et des priorités spécifiques. Le document relatif au budget programme qui sera présenté aux Comités régionaux, au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2013 est un document stratégique fondé sur les catégories et les priorités définies dans le Douzième Programme général de travail et qui expose les orientations et les modalités d'exécution par l'Organisation pour l'exercice 2014-2015. Le budget programme 2014-2015 sera différent du budget programme actuel. L'OMS mettra en oeuvre une nouvelle chaîne de résultats pour les six catégories de priorités traitant des réalisations et des produits afin d'améliorer l'efficacité et la responsabilisation.

7. Questions programmatiques et budgétaires : missions conjointes Gouvernement/OMS d'examen et de planification des programmes en 2009, y compris l'utilisation des stratégies de coopération avec les pays (point 6 b) de l'ordre du jour, document EM/RC59/7)

Le rapport publié à l'issue de la quinzième série de missions conjointes Gouvernement/OMS d'examen et de planification des programmes pour la période biennale 2012-2013, qui ont été effectuées entre juin et décembre 2011, représente une évaluation du processus et expose dans le détail l'utilisation des documents de stratégie de coopération avec les pays, des directives révisées, et des séminaires-ateliers de renforcement des capacités pour l'application de la gestion axée sur les résultats.

8. Révision du Règlement intérieur du Comité régional de la Méditerranée orientale - Article 50 de la Constitution de l'OMS (Point 7 de l'ordre du jour, document EM/RC59/8).

Conformément à la décision no7 de la cinquante-huitième session du Comité régional, le sous-comité formé pour revoir les propositions de modifications du Règlement intérieur du Comité régional de la Méditerranée orientale a préparé un rapport pour examen par le Comité régional. Le rapport de cette réunion sera présenté au Comité régional pour discussion et approbation.

9. Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé et la cent trente-deuxième session du Conseil exécutif (Point 8 a) de l'ordre du jour, document EM/RC59/9)

Ce document met en relief les résolutions et décisions adoptées en 2012 par l'Assemblée mondiale de la Santé en ce qui concerne les évolutions survenues au niveau mondial qui présentent un intérêt direct ou ont des implications pour la Région et qui ont un lien direct avec de nombreuses activités prioritaires dans la Région. Il offre en outre un récapitulatif des mesures prises actuellement pour mettre en application certaines de ces résolutions concernant des besoins régionaux et nationaux.

10. Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-deuxième session du Conseil

exécutif (Point 8 b) de l'ordre du jour, document EM/RC59/9 -Annexe I).

Le Comité régional examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-deuxième session du Conseil exécutif (janvier 2013).

11. Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement (résolution WHA65.22) (point 8 c) de l'ordre du jour, document EM/RC59/10)

En mai 2012, la Soixante-cinquième Assemblée mondiale de la Santé a examiné le rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement. La principale mission de ce Groupe découle de l'objectif de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Cette mission consiste à « examiner le financement et la coordination actuels de la recherche-développement, ainsi que les propositions de sources de financement nouvelles et innovantes pour stimuler la recherche-développement portant sur les maladies des types II et III et les besoins spécifiques en matière de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies du type I ». Les recommandations du rapport portant sur les approches liées aux mécanismes de financement et à la mise en commun des ressources au moyen d'un instrument mondial pour la recherche-développement et l'innovation pour la santé. L'Assemblée mondiale de la Santé a demandé aux Comités régionaux d'examiner ce rapport lors de leurs réunions de 2012 dans le contexte de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'apporter des propositions et des mesures concrètes. L'Assemblée mondiale a en outre demandé à l'OMS d'organiser une réunion des États Membres à composition non limitée suite aux consultations nationales et aux discussions dans les comités régionaux ; le résultat de cette réunion sera présenté à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session.

12. Demande de transfert de la République du Soudan du Sud de la Région OMS de la Méditerranée orientale vers la Région OMS de l'Afrique (Point 9 de l'ordre du jour, document EM/RC59/11).

Sous couvert de la lettre envoyée le 25 mai 2012 (Réf : RSS/MOH/MO/J18.3), la République de Soudan du Sud a officiellement demandé son transfert de la Région OMS de la Méditerranée orientale vers la Région OMS de l'Afrique. Conformément à la résolution WHA49.6, la requête

doit être examinée par les Comités régionaux concernés et leurs avis doivent être communiqués à l'Assemblée mondiale de la Santé pour décision à prendre. Il est demandé au Comité régional d'examiner cette demande durant sa cinquante-neuvième session et de soumettre sa recommandation à la prochaine Assemblée mondiale de la Santé.

13. Attribution du Prix de la Fondation Dr A.T. Shousha pour 2012 (Point 10 a) de l'ordre du jour, document EM/RC59/INF.DOC.6)

Lors de sa cent trentième session, le Conseil exécutif a approuvé la désignation du Docteur Shaikha Salim Al Arrayed (Bahreïn) pour recevoir le Prix de la Fondation Dr A.T. Shousha pour l'année 2012. Ce Prix sera donc remis au Docteur Al Arrayed à l'ouverture de la cinquante-neuvième session du Comité régional

14. Attribution du Prix de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale (Point 10 b) de l'ordre du jour, document EM/RC59/ INF.DOC.7).

Suite à la décision n°4 prise lors de la cinquante-huitième session du Comité régional, le Prix de la Fondation de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardiovasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale sera décerné au Dr Mohamed Mohsen Ibrahim (Égypte), à l'ouverture de la cinquante-neuvième session du Comité régional.

15. Attribution du Prix de la Fondation pour la Recherche sur le Syndrome de Down (Point 10 c) de l'ordre du jour, document EM/RC59/INF.DOC.8).

Suite à la décision n°3 prise lors de la cinquante-huitième session du Comité régional, le Prix de la Fondation pour la Recherche sur le Syndrome de Down sera décerné au Docteur Muneera Abdullah Al-Husain (Arabie saoudite) à l'ouverture de la cinquante-neuvième session du Comité régional.

Friday 3rd of May 2024 05:07:48 PM